

## Conseil d'Administration du 19/10/2021

Présents cf Liste d'émargement

### **Début du conseil : 18h10**

Pour ce conseil d'administration, titulaires et suppléants siègent jusqu'à l'installation des commissions.

#### **I - Installation des différentes commissions**

- **Commission Permanente**
- **Conseil de discipline**
- **CHS**

La répartition est faite par les personnels et les enseignants. Cf annexes jointes

Les commissions étant installées, les suppléants sont invités à quitter le conseil s'ils le désirent. Si des suppléants veulent assister à l'intégralité du Conseil, ils peuvent le faire mais ne pourront pas voter.

**Le quorum étant atteint, début de séance à 18h30 avec 24 votants.**

#### **II- Désignation du secrétaire de séance**

Mme BRUYERE, représentante des parents d'élèves est désignée comme secrétaire de séance.

#### **III- Validation de compte-rendu du CA du 29/06/2021**

Un professeur souligne le fait que lors du dernier compte-rendu du CA du 29 juin 2021, les différents intervenants sont nommés par l'initiale de leur nom. Les professeurs s'interrogent car ils souhaiteraient voir les noms apparaître dans leur intégralité. Les professeurs déclarent qu'ils assument leur parole et leur rôle de représentant.

Réponse de Mme la principale : L'identité ne prime pas sur la fonction et le rôle de représentation des personnes élues, il n'est donc pas nécessaire de faire apparaître le nom des différents intervenants dans un compte-rendu de Conseil d'Administration.

Pour : 23 – Abstention : 1 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

#### **IV- Validation de l'ordre du jour**

L'installation des différentes commissions prévue en point 5 à l'ordre du jour a eu lieu au début du conseil d'administration (en point 1) afin de pouvoir libérer les suppléants ne désirant pas assister à l'intégralité du Conseil.

Ajout d'une motion déposée par les personnels territoriaux et administratifs concernant les conditions de travail actuelles.

Ajout d'une question des parents d'élèves concernant le non-remplacement d'un professeur d'anglais depuis plusieurs semaines.

Le chef d'établissement propose de traiter ces deux points à la fin du Conseil d'administration, lors du point : « questions diverses ».

Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

Etant donné que des difficultés ont été rencontrées lors de l'envoi du compte-rendu du dernier CA, le vote du règlement intérieur est reporté et aura lieu lors du prochain conseil d'administration du mois de novembre.

## **V- Pédagogie et Vie scolaire**

### Bilan de la rentrée 2021 :

- Lors de cette rentrée 2021, 535 élèves sont inscrits dans l'établissement (SEGPA y compris). L'établissement note un déficit de 40 élèves par rapport aux prévisions initiales surtout notable au niveau des classes de 6<sup>ème</sup>

Les conséquences directes sont des classes de 6<sup>ème</sup> allégées mais cette baisse d'effectif peut s'avérer « périlleuse » pour le collège (114 élèves en 6<sup>ème</sup> alors que 130 / 135 étaient attendus).

- L'établissement bénéficie d'un poste de CPE à temps plein et d'un poste de CPE à mi-temps. La CPE titulaire à temps plein est absente pour le moment et non remplacée. Le poste de CPE à mi-temps est assuré par une contractuelle sans formation. De plus, de nombreux surveillants sont également nouveaux dans l'établissement et ne connaissent pas bien les élèves et leurs familles ce qui pose des difficultés en ce début d'année.

Les professeurs émettent le souhait que le poste de CPE soit assuré à l'avenir de manière un peu plus stable, sur le long terme car, les postes de CPE étant assurés chaque année par des personnes différentes, il faut, à chaque rentrée tout reconstruire.

### Calendrier du trimestre :

- Les 3<sup>ème</sup>1 (SEGPA) sont rentrés de stage ce lundi 18 octobre.
- Les autres élèves de 3<sup>ème</sup> partiront en stage du 6 au 9 décembre.

→ Un parent d'élève s'interroge et demande pourquoi le stage de 3<sup>ème</sup> a lieu en fin d'année 2021 plutôt qu'en début d'année 2022, ce qui permettrait à l'ensemble des élèves (surtout ceux nés en toute fin d'année) d'accéder à différentes structures où l'âge peut parfois poser problèmes (élèves qui n'ont pas encore 14 ans).

Mme la principale répond qu'en janvier, tous les élèves de bacs professionnels sont en recherche de stage et qu'il est donc plus difficile pour les collégiens de trouver des entreprises pour les accueillir.

Le collège a délibérément fait ce choix afin que les élèves de 3<sup>ème</sup> se concentrent dès le mois de janvier sur la préparation à l'examen du brevet et aux différents choix d'orientation.

Si les élèves désirent faire des stages pendant les périodes de vacances scolaires, cela est tout à fait possible, il faut alors demander une convention particulière auprès de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

Il est à noter également que lors de leurs stages, les jeunes sont soumis aux règles sanitaires en vigueur actuellement dans les lieux qui les accueillent et que le passeport sanitaire est obligatoire dans certains secteurs d'activité.

- Remise des diplômes aux élèves de 3<sup>ème</sup> de l'année dernière le 18 novembre 2021.
- Les dates des conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre seront bientôt fixées et débiteront à partir du 6 décembre 2021.
- Les dates des rencontres de remise de bulletins aux familles :
  - Le 13/12/2021 pour les 6<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>
  - Le 16/12/2021 pour les 5<sup>èmes</sup> et les 3<sup>èmes</sup>.

### Présentation de l'offre culturelle et sportive du 12-14 :

Un parent d'élève souligne l'intérêt des différentes activités proposées lors du temps méridien mais déplore que certains enfants ne puissent pas faire les activités qui les intéressent car des cours ont lieu sur les mêmes créneaux horaires.

Mme la principale répond que le tableau est un tableau établi pour le premier semestre et qu'il sera peut-être possible, lors du 2<sup>ème</sup> semestre, de proposer un tableau présentant d'autres créneaux horaires.

Les parents d'élèves déplorent ne pas avoir trouvé la grille des ateliers proposés par le collège sur Cyber-collège.

#### Divers :

- Des panneaux de basket vont être installés dans la cour du haut pendant les vacances de la Toussaint. Les élèves se demandent si ces panneaux ne vont profiter qu'aux élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui ont leur récréation dans cette cour-là. Mme la Principale répond que l'ensemble des élèves du collège pourra profiter de ces panneaux de basket. La vie scolaire va organiser des plannings au plus vite et cela sera réfléchi avec les élèves.
- La vente de chocolats organisée par les parents d'élèves est reconduite cette année, des catalogues seront distribués dans les classes dès demain, mercredi 20 octobre. Les bénéfices réalisés pourront aider, par exemple, à financer l'achat de ballons de baskets.
- Les élèves demandent si la construction d'un préau est envisageable. Mme la principale et Mme Bernard (Conseil départemental) répondent que cela n'est pas prévu car beaucoup trop couteux alors que des travaux d'ampleur ont déjà lieu en ce moment même au sein de l'établissement.

## **VI- Affaires financières**

### **1) Décisions modificatives pour information :**

Subventions affectées à l'Etablissement depuis le dernier CA du 29/06/2021

- Sub Mairie – Classes Théâtre	2 500.00 €
- Taxe d'apprentissage 2021	2 218.09 €

### **2) Décisions modificatives soumises au vote :**

**- Proposition de prélèvement sur le fonds de roulement afin d'effectuer les achats suivants :**

- 1 000.00 €- ALO- BATI- 0NETTOY : vêtements de travail ATTE et gel hydro alcoolique
- 3 000.00 €- ALO- BATI- 0REPAR : réparations de fin d'année
- 2 200.00 €- ALO-VIAB- 0EAU : Eau fin d'année
- 5 500.00 €- ALO- VIAB- 0GAZ : Gaz fin d'année

**Montant Total des prélèvements demandés : 11 700.00€**

La gestionnaire rappelle que si ces sommes ne sont pas entièrement utilisées, elles retomberont dans les réserves.

**Acte 2 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

### **3) Contrats et Conventions**

La Principale demande l'autorisation de signer les contrats et conventions suivants :

- Convention avec l'UGAP concernant l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés à conclure par l'UGAP.

**Acte 3 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Contrat ORANGE OPEN PRO (Technologie Numéris).

**Acte 4 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Contrat MAIF RAQVAM 2022 (contrat d'établissement) avec avenant concernant la durée du contrat (clause particulière sans tacite reconduction) et avenant concernant la modification des conditions générales et particulières de l'assurance RAQVAM (exclusion des conséquences dommageables directes ou indirectes de toute maladie transmissible et de toutes mesures prises par les autorités publiques qui en résultent sauf pour l'assistance et pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile liée à une maladie transmissible à hauteur de 2 000 000 € par année d'assurance).

**Acte 5 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Contrat MAIF VAM 2022 (assurances véhicule) avec avenant concernant la durée du contrat (clause particulière sans tacite reconduction).

**Acte 6 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Convention tripartite entre le Conseil départemental de la Loire, l'association Amicale du personnel du Puits de la Loire et le Collège pour l'utilisation de locaux pour les 2 soirées de l'Amicale (année scolaire 2020/2021 : vendredi 10/12/2021 et mercredi 06/07/2022).

**Acte 7 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Convention de groupement comptable avec le lycée Jean Monnet.

**Acte 8 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Convention tripartite entre le Collège et la DSDEN Loire et le CNED pour l'accueil ponctuel au Collège des élèves itinérants inscrits au CNED en classe complète réglementée.

**Acte 9 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

- Convention de partenariat entre le Collège et l'Ecole de l'oralité pour le projet « Cultures en chemins » 2021/2022 pour le groupe classe EPE2A. Participation financière du Collège pour les interventions (1200 €).

**Acte 10 : Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

#### **Départ de Mme EMONOT à 19h53**

- Convention Interventions de prévention Service sanitaire entre le Collège, la Faculté de Médecine et l'IFSI de l'Hôpital du Gier.

**Acte 11 : Pour : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

- Convention de partenariat entre le Collège et l'amicale laïque de Côte Chaude pour un projet CLAS avec les 5<sup>è</sup>1.

**Acte 12 : Pour : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

- Convention relative à l'organisation de stages d'initiation en milieu professionnel des élèves de 4<sup>ème</sup> (accueil d'élèves mineurs).

**Acte 13 : Pour : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

- Convention relative à l'organisation de stages d'application en milieu professionnel des élèves de 3<sup>ème</sup> (accueil d'élèves mineurs).

**Acte 14 : Pour : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité**

#### **4) Autres affaires financières**

##### **- Tarif Familles - Concours KANGOUROU**

**Tarif : 1 €**

Le Collège prendra en charge les 2 € restants.

**Acte 15 : Pour : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.**

#### **VII – Questions diverses**

(Cf texte ci-joint)

Les professeurs et les parents sont solidaires de cette motion.

**Vote :** Pour : 20 Abstention : 3 Contre : 0

- Les parents souhaiteraient savoir si la professeure d'anglais remplaçante sera toujours présente au retour des vacances de la Toussaint.  
La principale ne sait pas car cette remplaçante n'effectue que 4h au sein du collège et que si elle arrive à trouver un meilleur contrat, elle ne restera certainement pas.

La séance est close à 19h52

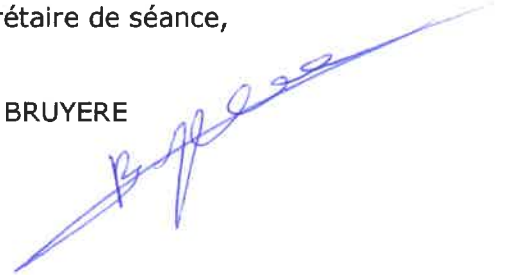
La Présidente du CA,

L. OUAHI












La secrétaire de séance,

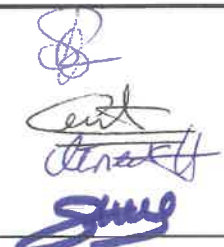






Mme BRUYERE



## MEMBRES DU C.A. (EMARGEMENT)

SEANCE du 19 octobre 2021

Qualité	Noms	P	E	A	Emargement
<b>DE DROIT</b>					
Chef d'Etablissement	Mme OUAHI	X			B 
Adjoint	Mme BOUIHOL		X		
Directeur Adjoint Segpa	Mme BOURRAT	X			
Gestionnaire	Mme REGNAULT	X			
C.P.E.	Mme CHAIB		X		
<b>COLLECTIVITE</b>					
Conseil Départemental	Mme BERNARD	X			B 
Conseil Départemental	M DA SILVA		X		
Commune	M KEFFI JEROME			X	
<b>DESIGNES</b>					
Personnalité qualifiée	Mme <del>SEFSAF</del> <b>7SAAF</b>	X			
<b>ELUS</b>					
Enseignants	Mme EMONOT	X			 <del>Signature</del> E. Guillaud <del>Signature</del> M. Lombardo Goutenoire <del>Signature</del> GAY
	M BONTEMPS	X	*		
Suppléants	Mme TEYSSIER	X			
	Mme GUILLAUD	X			
	M BENLI	X			
	Mme BELOT	X			
	Mme LOMBARDO	X			
	Mme GOUTENOIRE	X			
	Mme GAY	X			
	Mme CHOULEUR		X		
	M THOMAS		X		
	M DECHANDON		X		
Mme JANUEL	X				
Mme ESTEVES		X			
<b>ATOSS</b>					
	Mme SAYAD	X			
	Mme MODOLO	X			
<b>PARENTS</b>					
Suppléants	Mme PLAGNARD	X			 <del>Signature</del> <del>Signature</del> B. ... <del>Signature</del> <del>Signature</del> estujouri K... 
	Mme DOLAT	X			
	Mme CASTANEDA	X			
	Mme BRUYERE	X			
	Mme MASSARD	X			
	Mme FARRICHA	X			
	Mme EL MAZOUZI	X			
	Mme THOMAS	X			
	Mme DUMESTRE	X			

	Mme DESBROSSE M RAIA M COURT Mme CLEMENT M me SERRE	X X X X			
<b>ELEVES</b>	<b>DA COSTA Alicia</b> •	X			
	<b>PABION Louise</b>		X		
	<b>YOUGO ZOYEM Sindy</b> •	X			
<b>Suppléants</b>	<b>PLAGNARD Héloïse</b> •	X			
	<b>SABETE Lina</b>	X			
	<b>AOUAD Hanna</b>	X			

**COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2021/2022 .....

Nom Etablissement :

Type : COLLEGE

**Collège Puits de la Loire**  
 17 Rue Antoine Roche  
 42021 ST ETIENNE Cedex 1  
 Tél. : 04 77 43 46 50 - Fax : 04 77 43 46 59  
 e-mail : ce-0420916t@ac-lyon.fr

Adresse :

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 OUAHI</b>	Laila		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 BOUIHOL</b>	Caroline		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 REGNAULT</b>	Lydie		
<b>II - ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	<b>1 BERNARD</b>	Arlette	<b>1 DA SILVA</b>	Jordan
<b>Total du premier tiers</b>	<b>4</b>			
<b>III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 BENLI</b>	David	<b>1 DECHANDON</b>	Franck
	<b>2 LOMBARDO</b>	Nathalie	<b>2 ESTEVES</b>	Anais
	<b>3 GUILLAUD</b>	Emmanuelle	<b>3 THOMAS</b>	Cyril
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	<b>1 MODOLO</b>	Patricia	<b>1 SAYAD</b>	Hayats
<b>Total du deuxième tiers</b>	<b>4</b>			
<b>IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES(4)</b>	<b>1 THOMAS</b>	Catherine	<b>1 DESBROSSE</b>	Cecile
	<b>2 DOLAT</b>	Marie-Sophie	<b>2 SERRE</b>	Stéphanie
	<b>3 PLAGNARD</b>	Anne	<b>3 EL MAZOUZI</b>	Angélique
<b>ELUS DES ELEVES (4)</b>	<b>1 PABION</b>	Lily	<b>1 SABETE</b>	Lina
<b>Total du troisième tiers</b>	<b>4</b>			
<b>Total membres de la CP</b>	<b>12</b>		<b>Quorum (moitié + 1) : 7 (5)</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.



**CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2021/2022

Nom Etablissement :

**Collège Puits de la Loire**  
 17 Rue Antoine Roche  
 42021 ST ETIENNE Cedex 1  
 Tél. : 04 77 43 46 50 - Fax : 04 77 43 46 59  
 e-mail : ce-0420916t@ac-lyon.fr

Adresse :

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement (2)	<b>1 OUAHI</b>	Laila		
Adjoint au chef d'établissement (3)	<b>2 BOUIHOL</b>	Caroline		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 REGNAULT</b>	Lydie		
Conseiller principal d'éducation (4)	<b>4 CHAIB</b>	Imen		
<b>Total du premier tiers</b>	<b>4</b>			
<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 BELOT</b>	Patricia	<b>1 JANUEL</b>	Isabelle
	<b>2 EMONOT</b>	Cécile	<b>2 GOUTENOIRE</b>	Séverine
	<b>3 TEYSSIER</b>	Estelle	<b>3 CHOULEUR</b>	Cécile
	<b>4 BONTEMPS</b>	Gabin	<b>4 GAY</b>	Coraline
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	<b>1 MODOLO</b>	Patricia	<b>1 SAYAD</b>	Hayats
<b>Total du deuxième tiers</b>	<b>5</b>			
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>				
	<b>1 CASTANEDA</b>	Aicha	<b>1 EL MAZOUZI</b>	Angélique
	<b>2 RAI A</b>	Jean-Victor	<b>2 FARRICHA</b>	Scheherazade
	<b>3 DOLAT</b>	Marie Sophie	<b>3 COURT</b>	Bertrand
<b>ELUS DES ELEVES (5)</b>	<b>1 YUGO ZOYEM</b>	Cindy	<b>1 PLAGNARD</b>	Héloïse
	<b>2 DA COSTA</b>	Alicia	<b>2 AOJAD</b>	Hanna
<b>Total du troisième tiers</b>	<b>5</b>			
<b>Total membres du CD</b>	<b>14</b>		<b>Quorum (moitié + 1) : 8 (6)</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITÉ DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2021/2022.....

**Collège Puits de la Loire**  
 17 rue Antoine Roche  
 42021 ST ETIENNE Cedex 1  
 Tél. 04 77 43 46 50 - Fax 04 77 43 46 59  
 e-mail : ee-0420916@ac-lyon.fr - www.puitsdelaloire.com

Nom Etablissement :

Effectifs pris en compte :

Adresse :

Type : COLLEGES avec SES (SEGPA) / AUTRES COLLEGES (fortement conseillé)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 OUAHI</b>	Laila		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 BOUIHOL</b>	Caroline		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 REGNAULT</b>	Lydie		
Conseiller principal d'éducation (3)	<b>4 CHAIB</b>	Imene		
Chef des travaux	<b>5</b>			
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	<b>1 BERNARD</b>	Arlette		
Total du premier tiers	6			
<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	<b>1 TEYSSIER</b>	Estelle	<b>1 CHOULEUR</b>	Céline
	<b>2 GUILLAUD</b>	Emmanuelle	<b>2 THOMAS</b>	Cyril
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	<b>1 SAYAD</b>	Hayats	1	
	<b>2 MODOLO</b>	Patricia	2	
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	<b>1 BRUYERE</b>	Ingrid	1	
	<b>2 DESBROSSE</b>	Cécile	2	
<b>– ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	<b>1 PLAGNARD</b>	Heloise	<b>1 YOUNG ZOYEM</b>	Sindy
	<b>2 SABETE</b>	Lina	<b>2 PABION</b>	Lily
Total du troisième tiers	4			
<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	<b>1</b>			
Médecin de l'éducation nationale	<b>1 ROBLES</b>			
Infirmière	<b>1 MESSILI</b>	Malika		
<b>VI – ACMO DESIGNÉ (8)</b>				
	<b>1</b>			
<b>Total membres de la CHS</b>	<b>17 ou 18</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

## MOTION à l'intention du Conseil Départemental de la Loire C.A. du 19 octobre 2021

Le conseil d'administration du collège Puits de la Loire, réuni le 19 octobre 2021, tient à attirer l'attention du Conseil Départemental à propos de la situation faite au personnel T.E.S.S., prenant à son compte les revendications des agents dont il constate les difficultés dans l'exercice de leur métier, difficultés qui altèrent le fonctionnement normal de l'établissement.

- 1) Les agents en arrêt pour maladie ne sont pas remplacés sur la totalité de leur service ( 35h au lieu de 41) . Il faudrait ainsi compenser un manque de 6 heures semaine.
- 2) Les agents placés en ASA tardent à être remplacés, et il faut attendre souvent plusieurs relances pour que l'absence soit prise en compte ce qui perturbe le service rendu.
- 3) Pour combler le manque de personnel de la collectivité territoriale, il est demandé aux agents de l'Etat de prendre leur place. Cela allourdit la tâche de ces derniers, qui ne sont pas dispensés d'effectuer leur travail de fonctionnaire. Aurait-on vu à l'inverse un agent à statut territorial remplacer un agent de l'Etat ?
- 4) Au total, pour pallier les manques, le service rendu dans l'entretien est réduit aux zones prioritaires. Alors que les protocoles sanitaires restent en vigueur, peut-on laisser des espaces en service minimum sans que l'ensemble de la communauté présente, élèves comme personnel , soit finalement touchée ?

En conclusion, le conseil, conscient de l'allourdissement des tâches imposé aux agents depuis le début de la pandémie, demande à ce qu'une quotité horaire équivalente soit affectée aux remplacements , ce dans des délais les plus brefs possibles , dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté scolaire .